

## DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

Service des Affaires Scolaires

Cette demande, dûment complétée **en lettres MAJUSCULES**, doit recueillir l'avis des autorités figurant au verso dans l'ordre indiqué et, notamment, pour les enfants non woippyziens l'avis du Maire de la commune de résidence avant d'être adressées à la Mairie de WOIPPY

**Date limite de dépôt des dossiers au Service des Affaires Scolaires : le vendredi 6 juin 2025**  
**Tout dossier déposé après ce délai sera traité à compter du lundi 18 août 2025**

Ecole demandée	Ecole de Secteur (que devrait fréquenter l'enfant)	Ecole d'Origine

<u>Enfant</u>	Nom :	Prénom :
	Né(e) le :	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>
	Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>	Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>
	Mariés <input type="checkbox"/> Union libre <input type="checkbox"/> Pacsés <input type="checkbox"/> Séparés <input type="checkbox"/> Divorcés <input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/> Autre, préciser <input type="checkbox"/>	Mariés <input type="checkbox"/> Union libre <input type="checkbox"/> Pacsés <input type="checkbox"/> Séparés <input type="checkbox"/> Divorcés <input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/> Autre, préciser <input type="checkbox"/>
NOM :		
Prénom :		
Adresse :		
Code postal :		
Ville :		
Téléphone :		
Adresse mail :		
Nom employeur :		
Lieu de travail :		

L'article 372-2 du Code Civil permet à un parent de faire acte usuel de l'autorité parentale. L'accord de l'autre parent est présumé. La démarche de dérogation scolaire n'est pas considérée comme un acte usuel, l'accord des deux parents est donc nécessaire.

**En cas de séparation ou divorce, préciser le mode de garde : exclusive  partagée  (fournir le jugement)**

Ou, le cas échéant : J'atteste sur l'honneur ne plus avoir de contact avec le père  , la mère  de mon enfant.

J'atteste sur l'honneur exercer l'autorité parentale sur l'enfant pour lequel je demande une dérogation scolaire, que les informations ci-dessus sont conformes à la réalité et que je suis informé(e) qu'est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts (article 441-7 du code pénal).

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Père  Mère  autre (préciser : \_\_\_\_\_)

Signature(s) :

Frères et sœurs :		
<u>Nom-Prénom</u>	<u>Date de Naissance</u>	<u>Etablissement scolaire</u>
•		
•		
•		

## **JOINDRE OBLIGATOIREMENT LES PIÈCES JUSTIFICATIVES SUIVANTES :**

- lettre de motivation précisant la demande
- un justificatif de domicile moins de 3 mois (facture, électricité, gaz, loyer, eau, ....)

### **MOTIFS DEROGATOIRES :**

- obligations professionnelles des parents et absence de restauration scolaire et/ou de garde le matin et le soir (uniquement pour les familles non-woippyennes)
- état de santé de l'enfant qui nécessite une scolarisation proche du lieu de soins ( fournir un certificat médical de l'établissement ou ont lieu les soins)
- frères ou sœur inscrit dans une école publique de la même commune
- enfant de 2 ans à scolariser en REP +

Tout autre motif fera l'objet d'un examen et ne confère aucun droit.

### **1° Cachet de l'école demandée**

Date et signature de l'école

En capacité d'accueillir l'enfant sous réserve c OUI  NON

(à renseigner par le Directeur ou la Directrice d'école)

### **2° Cachet de l'école que devrait fréquenter l'enfant**

Date et signature de l'école

En capacité d'accueillir l'enfant OUI  NON

(à renseigner par le Directeur ou la Directrice d'école)

### **3° Cachet et avis de l'inspecteur de l'Education Nationale**

de la circonscription dont dépend l'école que devrait fréquenter l'enfant

Date et signature:

### **4° Cachet et avis du Maire** de la commune d'origine

Date et signature:

auprès duquel une participation financière de 984€ (328€ par trimestre) sera exigée par la ville de Woippy (D.C.M. du 02 juin 2022)

### **Renseignements complémentaires obligatoires :**

- organisation par la commune de résidence d'un service de :
  - restauration : OUI  NON
  - garde périscolaire : OUI  NON
- ces prestations sont-elles destinées à tous les enfants, sans restriction d'âge ? OUI  NON

### **5 ° Décision du Maire de Woippy**

Date et signature:

N.B: les dossiers seront examinés par une commission et les décisions seront notifiées aux familles dans la seconde quinzaine du mois de juin par courrier.

En l'absence de tous les justificatifs nécessaires, les demandes ne seront pas traitées.

Les dossiers retournés après le 6 juin 2025 seront étudiés à compter du 18 août 2025

### **Le tarif de la cantine pour un enfant non woippycien (commune non conventionnée) s'élève à 8,00€ (2023/2024)**

**Les tarifs votés par le conseil municipal sont affichés en mairie (service scolaire) et publiés sur le portail**